



Introduction	Cadre juridique	Différents domaines	Moyens extrajudiciaires de règlement des conflits	Informations à l'intention des centres de conseil	Définitions et bibliographie	
--------------	-----------------	---------------------	---	---	------------------------------	--

Guide juridique sur la discrimination raciale

Différents domaines

Santé

Refus de fournir une prestation (<https://www.rechtsratgeber-rassismus.admin.ch/f198.html>)

Refus de fournir une prestation

Exemple: *une généraliste refuse de soigner un jeune Syrien alors qu'elle aurait encore des capacités.*

La Constitution ne reconnaît pas de droit général à la santé, mais prévoit que toute personne doit pouvoir bénéficier des soins nécessaires à sa santé sans discrimination (art. 41, al. 1, let. b, Cst., en lien avec l'art. 12 Cst. et l'art. 8, al. 2, Cst.). Le personnel médical et les hôpitaux ont donc l'obligation de soigner les patients en cas d'urgence.

La discrimination peut aller jusqu'au refus d'une prestation. Or le fait de refuser une prestation destinée à l'usage public uniquement en raison de l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse constitue potentiellement une infraction à la norme pénale antiraciste (art. 261bis, al. 5, CP). Dans ce cas, il est aussi possible d'invoquer une atteinte à la personnalité (art. 28 CC). À noter qu'il peut y avoir des exceptions pour les assurances maladie complémentaires et les hôpitaux privés.

Des informations supplémentaires sur les assurances sont disponibles dans la rubrique correspondante.

Il est important de dénoncer immédiatement toute violation des normes internationales. Si la plainte est rejetée par le tribunal suisse de dernière instance (en règle générale le Tribunal fédéral), il est possible de recourir contre cette décision auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) ou du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

Centres de conseil spécialisés.

Des associations professionnelles, comme l'association professionnelle du corps médical suisse (FMH), proposent des informations complémentaires sur le thème de la santé et parfois aussi des conseils.

Procédures et voies de droit